

Madame Line WIES
Conseillère Communale

Monsieur Laurent BILGEN
Conseiller Communal

Madame la Conseillère Communale,
Monsieur le Conseiller Communal

Par la présente, nous tenons à revenir à vos questions du 31 mars 2022 relatives à l'amélioration des processus logement de la commune d'Esch-sur-Alzette.

Permettez-nous de faire un bref rappel de l'historique ayant amené à commanditer une telle étude.

L'accord de coalition prévoit que la question d'une société de construction de logements communale (kommunale Wohnungsbaugesellschaft) sera étudiée.

Une étude sur l'opportunité de la mise en œuvre d'une société communale de construction de logements (Umsetzbarkeit einer kommunalen Wohnungsbaugesellschaft) a été commanditée à la société act 360° - Real Estate Consultancy le 15 novembre 2019 et le rapport a été remis le 3 juin 2020.

Ce rapport étudie différentes pistes pour poursuivre la mission de construction de logements par la Ville d'Esch-sur-Alzette. Le Collège échevinal a retenu, qu'ayant toutes les compétences en interne, il serait préférable que la Ville d'Esch-sur-Alzette assume celle-ci à elle seule.

Cependant, pour ce faire il faudra que le fonctionnement de ses services soit revu et amélioré. La société Resultance a été mandatée de l'analyse de processus de l'activité logement.

La société Resultance a entretemps rencontré de 15 services communaux et 20 personnes. Il faudra désormais définir les prochaines étapes à réaliser pour affronter les défis du logement et ce d'autant qu'un projet de loi sur le logement abordable demande davantage de professionnalisme dans la gestion de l'activité logements, de la planification, à la construction en passant par l'acquisition et la gestion des logements.

En ce qui concerne plus précisément vos questions, on peut vous apporter les éléments de réponse suivants :

- 1 *Les résultats de l'analyse en question sont-ils déjà élaborés ? Dans l'affirmative, quand seront-ils présentés aux conseillers communaux ?*
- 2 *Des pistes d'amélioration sont-elles déjà élaborées ? Dans l'affirmative, quand seront-elles présentées aux conseillers communaux ? Dans la négative, quand seront-elles élaborées ?*

L'analyse des processus de l'activité logement est terminée et les résultats ont été présentés au collège échevinal fin mars 2022. Une présentation aux membre du conseil communal est prévue pour l'automne 2022.

Cette présentation se fera en même temps que celles des pistes d'amélioration dont l'élaboration est en partie conditionné par le projet de loi n° 7937 relatif au logement abordable dont différentes modalités restent à être clarifiés pour déterminer les activités d'amélioration à entreprendre.

3. *Serait-il possible d'obtenir un rapport d'activité complet et actualisé du Service Logement ?*
4. *Dans l'affirmative, quand sera-t-il présenté aux conseillers communaux ?*

Il est prévu que le service logement réalise un rapport d'activité basé sur les données de l'activité de location de 2022. Ce rapport sera présenté au conseil communal au printemps 2023.

Dans l'espoir que ces explications ont pu vous être utiles, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère Communale, Monsieur le Conseiller Communal, l'expression de nos sentiments les plus distingués.



Jean-Paul ESPEN
Secrétaire Général



Georges MISCHO
Député-Maire